

Prise de position sur la Déclaration politique de la Commission de la condition de la femme

Vingt ans après l'adoption de la Déclaration de Beijing, cette version de la Déclaration politique n'est pas ce dont les femmes ont besoin.

Des progrès considérables ont été accomplis vers une plus grande égalité de-s genre-s et la réalisation des droits humains des femmes et des filles. Mais de nombreuses menaces planent sur les acquis des femmes et des filles et ces dernières doivent maintenant relever des défis extraordinaires et sans précédents, parmi lesquels les inégalités économiques, le changement climatique et l'acidification des océans et la montée en puissance de fondamentalismes violents. Nous vivons une période cruciale qui nécessite que des actions urgentes soient entreprises pour que l'égalité de-s genre-s ainsi que les droits humains et l'autonomisation des femmes et des filles deviennent une réalité pleine et entière. Dans ce contexte, nous avons besoin que la CSW renouvelle ses engagements, soit plus ambitieuse, débloque véritablement des ressources et tiennent les gouvernements pour responsables de leurs actions. À l'opposé de cela, cette Déclaration politique n'est qu'une pâle réaffirmation des engagements existants qui ne parvient même pas à se hisser au niveau des ambitions de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et qui, en fait, laisse présager une régression considérable. En tant qu'organisations de femmes, organisations féministes et organisations consacrées à la pleine réalisation des droits humains des femmes et des filles, nous exigeons que cette Déclaration politique :

- atteste d'un engagement sans équivoque en faveur de la réalisation pleine et entière de l'égalité de-s genre-s ainsi que des droits humains et de l'autonomisation des femmes et des filles. La formule « la réalisation de l'égalité de-s genre-s ainsi que l'autonomisation et les droits humains des femmes et des filles » devrait être utilisée tout au long de la déclaration politique. Dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, l'objectif visant à garantir la possibilité pour les femmes et les filles d'exercer pleinement leurs droits humains et leurs libertés fondamentales est omniprésent. Il n'est pas cantonné à un seul et unique chapitre. Dans la seule Déclaration de Beijing, la réalisation des droits humains des femmes et des filles est affirmé comme un objectif fondamental dans les paragraphes 8, 9, 14, 15, 17, 23, 31, 32. En outre, le Programme d'action de Beijing reconnaît explicitement, dans son premier paragraphe, que l'égalité de-s genre-s est indissociable des droits humains. Il affirme également, dans son paragraphe 2, que « le Programme d'action trace les lignes à suivre pour promouvoir et protéger la réalisation totale et universelle de tous les droits fondamentaux et toutes les libertés premières de toutes les femmes tout au long de leur vie. » Les gouvernements ne sont pas censés choisir les cas dans lesquels ils se doivent de respecter, de protéger et de réaliser les droits humains des femmes. Ils ne devraient pas non plus le faire dans cette déclaration.
- s'engage à faire en sorte que la Déclaration et le Programme d'action de Beijing soient mis en œuvre plus rapidement, de même que les résultats de la 23^e Session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies, les déclarations politiques de Beijing+10 et Beijing+15 et les conclusions et résolutions adoptées par la Commission de la condition de la femme, sans oublier les déclarations de niveau régional sur l'égalité de-s genre-s et des droits humains des femmes et des filles.
- s'engage à ce que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que tous les traités régionaux relatifs aux droits humains des femmes et des filles soient universellement ratifiés et mis en œuvre.
- reconnaisse le rôle crucial et sans équivoque qu'ont joué les organisations de femmes, les organisations féministes et les défenseuses des droits humains pour faire progresser l'égalité de-s genre-s ainsi que les droits humains et l'autonomisation des femmes et des filles. Sans les organisations féministes, il n'y aurait eu ni Déclaration ni Programme d'action de Beijing et encore moins de progrès dans leur mise en œuvre. Les avancées obtenues ne sont pas attribuables à la bienveillance des gouvernements. Elles sont le résultat de la lutte menée, à chaque étape, par les organisations féministes et les défenseuses des droits humains. La tentative

des gouvernements pour marginaliser le rôle des organisations féministes est un affront fait à toutes les femmes, partout dans le monde.

- s'engage à mettre en place, et à favoriser la mise en place, d'un environnement et de ressources qui permettent aux organisations de femmes, aux organisations féministes et aux défenseuses des droits humains de faire leur travail tout en étant à l'abri de toute violence.

- reconnaisse l'existence de nouveaux obstacles qui font reculer notre lutte en faveur de l'égalité de-s genre-s et de la réalisation des droits humains des femmes et des filles, et s'engage à les lever. Ces obstacles sont, entre autres, la montée en puissance de divers fondamentalismes et extrémismes violents, les inégalités croissantes dans les pays et entre pays ainsi que le changement climatique et l'acidification des océans. Les faits sont là : les femmes et les filles souffrent davantage des conséquences de tous ces phénomènes. Si rien n'est fait pour les endiguer, l'égalité de-s genre-s et la pleine réalisation des droits humains des femmes et des filles resteront des utopies.

- garantisse le fait que les gouvernements soient tenus pour responsables de leurs actions dans ce domaine. Elle devrait inclure des mesures détaillées visant à réformer et renforcer les institutions publiques pour leur permettre de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités de genre ; garantir l'instauration d'un environnement économique favorable aux droits des femmes et à l'égalité de-s genre-s par des mesures autres que le financement de secteurs spécifiques et la mise en place de budgets sensibles au genre ; créer des systèmes nationaux, régionaux et internationaux qui obligeront les acteurs étatiques et non étatiques, institutions multilatérales incluses, à rendre des comptes sur leur rôle dans la perpétuation des inégalités de genre et des violations des droits humains des femmes et des filles ; et enfin affirmer le principe de la solidarité internationale comme base du partenariat international entre États visant à un développement juste, durable et équitable.

- établisse les liens étroits qui unissent Beijing, l'après-2015 et les objectifs de développement durable. La réalisation de l'égalité de-s genre-s ainsi que de l'autonomisation et des droits humains des femmes et des filles est un facteur déterminant du succès du programme de développement pour l'après-2015. La Déclaration politique devrait afficher un soutien sans équivoque à l'objectif autonome et aux cibles relatives à l'égalité de-s genre-s définies par le Groupe de travail à composition non limitée ; reconnaître le caractère central de l'égalité de-s genre-s ainsi que de l'autonomisation et des droits humains des femmes et des filles pour le développement durable ; s'engager à mettre intégralement en œuvre l'ODD relatif à l'égalité de-s genre-s et à l'autonomisation des femmes et à faire en sorte que le Programme de développement pour l'après-2015 soit doté d'une perspective qui tienne compte du genre et des droits humains ; et enfin s'engager à atteindre les cibles et les indicateurs sensibles au genre et faire en sorte que le genre soit intégré dans les moyens de mise en œuvre, le financement et les mécanismes de révision, de suivi et de reddition des comptes.

- reconnaisse les liens qui unissent le développement et les droits humains des femmes et des filles. La Déclaration politique doit impérativement réaffirmer les liens qui unissent le développement et les droits humains des femmes et des filles, notamment parce que ces dernières subissent dans une bien plus forte proportion les conséquences du sous-développement. Sans la participation des femmes et des filles et sans la pleine réalisation de leurs droits humains, aucun des trois piliers – le pilier économique, le pilier social et le pilier environnemental – du développement durable ne sera un objectif atteignable. Quand 61 millions d'enfants, dont plus de la moitié sont des filles, n'ont aucun accès à l'éducation, quand 35 % des femmes ont subi des violences soit physiques soit sexuelles exercées ou non par leur partenaire, quand une jeune fille sur trois est mariée avant l'âge de 18 ans si elle vit dans un pays en voie de développement, le développement est indéniablement en échec et les droits humains sont indéniablement bafoués.

Ce serait une grave erreur politique de négliger ne serait-ce qu'un des éléments mentionnés ci-dessus dans un contexte où il est nécessaire de déployer des efforts plus marqués pour atteindre les objectifs qui ont été fixés

et faire de l'égalité de-s genre-s ainsi que des droits humains et de l'autonomisation des femmes et des filles une réalité dans le monde entier.